

**Précisions pour la comptabilité annuelle 2024 –  
Culture de cannabis destiné à des fins médicales**  
**Données réduites pour l'année de référence 2024**

---

***Cannabis Cultivation :***

**Les données doivent être soumises pour:**

- Cannabis for medical use 1.0 – 5.9 % THC
- Cannabis for medical use 6.0 – 15.9 % THC
- Cannabis for medical use 16.0 – 30.0 % THC

***Opening Stocks / Closing Stocks***

- Stock au 1<sup>er</sup> janvier Chiffres des stocks détenus à cette date.
- Stock au 31 décembre Chiffres des stocks détenus à cette date.

***Total Harvest***

- Récolte totale Chiffres correspondant aux autorisations de culture individuelle. Les quantités effectivement récoltées doivent être notifiées à Swissmedic dans un délai de 10 jours ouvrables. Pour les plantes mères de cannabis et les plants et semences destinés à la remise pour la production pharmaceutique, il convient de sélectionner le gramme (« *gram* ») comme unité de mesure (« *UOM* »)

***Total Used Area***

- Superficie cultivée Superficies cultivées en extérieur, en mètres carrés (m<sup>2</sup>), correspondant aux autorisations de culture individuelle.

## Précisions pour la comptabilité annuelle 2024 – Culture de cannabis destiné à des fins médicales Données réduites pour l'année de référence 2024

---

### ***Delivered to Purchaser***

- Livraison à des preneurs

Chiffres des quantités livrées conformément aux contrats de reprise et aux autorisations de culture individuelle.

Les quantités effectivement livrées doivent être notifiées à Swissmedic dans un délai de 10 jours ouvrables.

### ***Losses***

- Pertes

Pertes pendant la période allant de la culture jusqu'à la remise. Quantités envoyées à la destruction sous la surveillance des autorités cantonales.

**Ces processus doivent être documentés par l'entreprise et peuvent être contrôlés par Swissmedic au besoin ou à l'occasion d'une inspection.**

### ***Inventory Adjustment***

- Ajustement du stock

À ne remplir qu'après consultation de Swissmedic.

## ***Cannabis Seeds and Seedlings :***

Le reporting pour les plantes mères et les semis ou les graines de cannabis ne sera pas effectué pour les comptes annuels de 2024.

### ***Comments :***

- Des commentaires peuvent être saisis sous « *Comments* ».
- Si des explications ou observations plus détaillées s'avèrent nécessaires, prière de les envoyer séparément par courriel à l'adresse [medcannabis@swissmedic.ch](mailto:medcannabis@swissmedic.ch)